



Février 2023

N°1

# ZSC info

ZONE SPÉCIALE DE CARRIÈRES EN MAURIENNE

En arrivant à Bramans depuis Modane, vous pouvez observer deux banderoles scandant : « **NON A LA ZSC** ». Elles ont été érigées par des membres d'un collectif le long de la départementale sur des terrains appartenant aux habitants du village. Le collectif « Non à la Zone Spéciale de Carrières en Maurienne » a vu le jour début décembre 2022 et a déjà mené de nombreuses autres actions.



photo © collectif

## Bilan des actions engagées depuis novembre 2022

### Un mouvement spontané pour se rassembler en collectif

Des réunions publiques organisées entre novembre 2022 et janvier 2023 par un groupe de citoyens ont réuni plus de 900 personnes. Elles ont révélé l'existence d'un projet d'Etat dévastateur pour la vallée en tout point de vue : écologie, économie, tourisme, santé, ...

Ce projet d'Etat initié entre autres à la demande de Placoplatre, filiale de Saint Gobain, vise à faire rentrer plus de 1000 ha en Zone Spéciale de Carrières sur une durée de 120 ans (404ha dans l'Arvan et 627ha en Haute-Maurienne). Face à cette folie de vouloir exploiter 200 000t/an de gypse, un groupe de plus de 100 individus s'est constitué en collectif pour lutter contre le projet.

Nombre d'entre vous sont venus assister aux réunions organisées par des habitants de Haute-Maurienne rapidement rejoints par des citoyens concernés de la région. Lors de ces réunions vous avez pu manifester votre désir de ne pas voir ce projet aboutir. Le mécontentement global a aussi été manifesté largement via les réseaux sociaux, des mails, des courriers adressés aux élus, etc.

Votre **mobilisation massive** a permis à nos élus de se rendre compte du danger du projet, et ils ont ensuite affirmé clairement leur position : "Pas de ZSC en Maurienne". Cela était nécessaire, mais risque de ne pas être suffisant pour arrêter cette procédure en cours. Ce n'est qu'en continuant à rassembler du monde autour de la défense de notre territoire que nous serons entendus.

La prise d'ampleur de cette lutte contre la ZSC a amené la presse locale à relayer « Le NON de la Maurienne à

la ZSC » (Le Dauphiné, La Maurienne, l'AURA paysanne, Alpine Mag, etc...). Le Terra Modana en a même fait sa "Une". Des reportages ont été diffusés par France Bleue, TVN et Citoyenne et France 3.

Afin de communiquer sur le sujet et de sensibiliser le plus de personnes possible à notre cause, nous avons distribué de nombreux tracts aux vacanciers pour Noël. Un nouveau tirage revisité de **5000 exemplaires** a été distribué pendant les vacances de Février.

La mobilisation citoyenne est également numérique. En effet, le collectif a lancé une **pétition** début décembre 2022 et a recueilli **9001 signatures** le 13/02/2023.

Aujourd'hui, le collectif reste en attente d'une prise de position officielle de l'Office de tourisme Haute-Maurienne Vanoise et du Parc de la Vanoise.

# La lettre d'information du collectif « non à la zsc en Maurienne »



Val Cenis Lanslebourg  
Réunion publique de  
présentation du collectif  
le 30 janvier 2023

photo © D. Rault

## Un collectif qui vous tient informés

Afin d'informer régulièrement et au-delà des frontières mauriennes, le collectif a créé **un site internet, une page Facebook et une page Instagram** dont la popularité ne cesse d'augmenter chaque jour.

Les informations publiées et partagées sont récoltées par les groupes de travail du collectif qui sont axés autour de ces thèmes : gestion de l'eau, plâtre, lien avec les grands projets en cours, biodiversité, patrimoine, économie, agriculture, tourisme, nuisances pour les habitants, juridique, presse, logistique/tracts, communication, santé etc.

## Les travaux en cours

Nous allons continuer le travail des groupes thématiques. Ces travaux permettront à tous les citoyens de s'emparer des arguments pour mettre en exergue les erreurs, inexactitudes, éléments infondés du dossier ainsi que les "oublis" qui vont pourtant affecter durablement le quotidien dans la vallée (comme le sujet de la santé par exemple). Partout où nous sommes, tous, démontrons en quoi ce projet est nuisible et inutile. Tant que durera la procédure, nous aurons également à choisir et adapter les

formes d'opposition et de lutte. Ainsi, dans les discussions en cours au sein du collectif il a été décidé de créer une association pour pouvoir agir en justice dans le futur. C'est un travail qui nécessite des compétences juridiques pour trouver les angles d'attaque. Ainsi, nous pourrions envisager de nous associer ou de faire appel à des associations environnementales avec des fonds et de l'expérience en matière de recours juridiques. Il sera également possible d'organiser des manifestations dans les mois à venir.

## Enquête spéciale en cours par votre collectif

Il est urgent de mettre nos décideurs face à leurs contradictions : alors que les travaux du tunnel du Lyon-Turin ont commencé, personne n'a été en mesure de nous expliquer comment les déblais sulfatés extraits du tunnel allaient être gérés. Nous ne pouvons que nous interroger face à cette

opacité lorsque l'on constate qu'il y a des projets de réouverture de carrière en cours d'étude (ex : SOCAMO). Notre inquiétude est amplifiée par la mention dans le "dossier de 240 pages" de la possibilité d'utiliser les carrières de la ZSC pour accueillir les déblais du chantier!"

## Soutenir l'action

Pétition sur :

[www.change.org](http://www.change.org)

**Non ZSC Maurienne**

Instagram



NON\_ZSC\_MAURIENNE

Site internet



## Nous contacter



[info@non-zsc-maurienne.fr](mailto:info@non-zsc-maurienne.fr)



<https://non-zsc-maurienne.fr/>



Non à la Zone Spéciale  
de Carrière en Maurienne

## Démarrage imminent d'une concertation préalable

Quand le collectif s'est créé la majorité a fait le choix de « jouer le jeu » de la **concertation préalable** proposée par le porteur du projet, l'Etat. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a missionné deux garants qui recueilleront la parole des citoyens. Cette concertation sera uniquement à visée consultative, mais devra être prise en compte par le porteur de projet lors de sa décision finale. Nous vous tiendrons informés dès que les dates officielles seront connues. Vous aurez alors à votre disposition les publications des groupes thématiques pour vous aider à argumenter vos objections. La voix d'UN citoyen vaut autant que celle d'un élu, d'une association ou d'un collectif lors de la concertation.

**Il faudra réagir en masse, nous comptons sur vous !**

### Nos sources

Formulaire instauration de Zone Spéciale de Carrières de gypse en Savoie (Etude au cas par cas), "Modane info" n° 85 de janvier 2023, Lettre aux garants du préfet, Décision de l'Autorité environnementale, après examen au cas par cas (n° : F-084-21-P-0076) et Lettre de mission de la CNDP, CR du conseil municipal de Modane du 20/07/22